

## **Décision DG-2016-01 portant nomination des membres du comité technique (CT) de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes**

### **LE DIRECTEUR,**

VUE la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif à aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VUE la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat - Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;

VU le décret du 21 mai 2013 portant nomination du directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes ;

VU le résultat des élections professionnelles du 4 décembre 2014 ;

VUE la démission des membres représentants du personnel du comité technique de l'ensa Nantes en date du 29 février 2016 ;

L'organisation syndicale attributaire de sièges ayant désigné les représentants titulaires et suppléants du personnel ;

Un membre titulaire ayant démissionné de son mandat en 18 novembre 2016 ;

### **DECIDE :**

**Article 1.** Sont nommés membres représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale CGT-CULTURE :

#### **En qualité de titulaires :**

Marie-Paule HALGAND

Alexis PASZKOWSKI

Olivier REZEAU

#### **En qualité de suppléants :**

Agnès FERCOQ

Patrick MANDE

Isabelle BETTSCHART

Rémy JACQUIER

**Article 2.** Les membres représentants du personnel sont nommés pour la durée du mandat qui reste à courir.

**Article 3.** Cette décision prend effet à compter de sa publication, sur le site internet de l'ensa Nantes.

Fait à Nantes, le 12 décembre 2016

Le Directeur

Christian Dautel



## **Décision DG-2016-02 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes**

### **LE DIRECTEUR,**

VUE la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret du 21 mai 2013 portant nomination du directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2014 pris en application de l'article 75-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le résultat des élections professionnelles du 4 décembre 2014 ;

VUE la démission des membres représentants du personnel du comité technique de l'ensa Nantes en date du 29 février 2016 ;

L'organisation syndicale attributaire de sièges ayant désigné les représentants titulaires et suppléants du personnel ;

### **DECIDE :**

**Article 1.** Sont nommés membres représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale CGT-CULTURE :

#### **En qualité de titulaires :**

Agnès FERCOQ  
Alexis PASZKOWSKI  
Benoit BORIS  
Olivier REZEAU

#### **En qualité de suppléants :**

Laurence BIZIEN  
Marie-Paule HALGAND  
Guillaume ERTAUD  
Patrick MANDE

**Article 2.** Les membres représentants du personnel sont nommés pour la durée du mandat qui reste à courir.

**Article 3.** Cette décision prend effet à compter de sa publication, sur le site internet de l'ensa Nantes.

Fait à Nantes, le 12 décembre 2016

Le Directeur

Christian Daute

